

ARRÊTÉ N°2026-18
PORTANT COMPOSITION DU JURY
D'ADMISSIBILITE POUR LA PROCEDURE D'ADMISSION DIRECTE EN ANNEE
PREPARATOIRE INTEGREE DU DIPLOME D'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE
SCIENCES PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SESSION 2026

**Le directeur de l'Institut d'études politiques de
Sciences Po Saint-Germain-en-Laye**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°2025-09-30-5 en date du 30 septembre 2025 relative au règlement du concours d'admission en Année Préparatoire Intégrée ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour la procédure d'admission directe en Année Préparatoire Intégrée du diplôme d'Institut d'études politiques de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, au titre de la session 2026 :

Président : Monsieur Sylvain MARY, Directeur des études du 2nd cycle.

Membres : AFONSO Adeline
ANDRE Christophe
BACHOFEN Blaise
BLANCHARD Emmanuel
BOISSON Florence
BROUSSE Mathieu
COSTE Nathalie
DELATTRE Michel
EUSEBE Frédéric
SRNEC Cynthia

Article 2 : La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 14 avril 2026

Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard

Emmanuel BLANCHARD

Directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Transmis au Rectorat le : 15 avril 2026

Affichage et publication le : 15 avril 2026